

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE SEIZE OCTOBRE (16/10/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 10 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUC, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 11

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), M. Michel ALBERGUCCI (Représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Philippe THIERS (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. DESSART Philémon (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Monsieur Romain LOPEZ), M. DUPARC Robert (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame Any DELCHER est nommée secrétaire de séance.

11 – 16 octobre 2025

11. Convention de mandat – Projet de réalisation de travaux d'investissement d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux du square de la Libération, avec le SDE 82

Rapporteur : Monsieur Philippe GARCIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mandat établie pour le projet d'éclairage public lié aux travaux d'enfouissement des réseaux du square de la Libération à Moissac par le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne, et ses missions,

Vu l'enveloppe prévisionnelle travaux affectée à ce projet de 24.250,00 € HT,

Vu la rémunération du SDE 82 pour la conduite de ces travaux est de 3,5 % du montant HT de l'opération définie à l'article 1, conformément à la décision du Comité Syndical du 29.03.2002 relative aux taux de maîtrise d'œuvre, soit sur la base de l'enveloppe prévisionnelle, la somme de 848,75 € HT,

Considérant que cette opération pourra bénéficier d'une subvention de 13 %, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux. En résumé, la commune peut prétendre à une participation de 13 % du SDE 82,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

MANDATE le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) pour la réalisation du projet d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux du square de la Libération à Moissac dont l'enveloppe prévisionnelle des travaux affectée à ce projet est de 24.250,00 € HT. La rémunération du mandataire s'élève à 3,50 % du montant HT des travaux soit 848,75 € HT. L'enveloppe financière globale est donc de 30.000,00 € TTC, TVA et rémunérations du mandataire incluses.

APPROUVE la convention de mandat établie par le SDE 82,

APPROUVE la rémunération du SDE 82 pour la conduite de ces travaux, à hauteur de 3,5 % du montant HT des travaux, soit sur la base de l'enveloppe prévisionnelle, la somme de 848,75 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat, ainsi que les pièces s'y rapportant,

DIT que les frais de maîtrise d'œuvre sont inclus, et que l'opération pourra bénéficier d'une subvention d'un montant de 13 %, sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de mandat,

Pour copie conforme
Moissac, le 17 octobre 2025

Le Maire,

Romain LOPEZ
Le secrétaire de séance,

Any DELCHER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :